

LA DÉMARCHE

Un soutien spécifique de l'État



⊙ Un dispositif pour des groupements public-privé

L'appel à projets Démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD) s'adresse à des entreprises de métiers et de tailles divers : PME, start-up, grands groupes du BTP, du numérique, des transports, des services urbains, mais aussi universités, établissements publics...

Ces entreprises et les territoires qui les soutiennent forment des consortiums publics-privés, qui déploient localement des innovations techniques, organisationnelles et de gouvernance à toutes les étapes de la conception urbaine.

Une équipe interministérielle dédiée

L'accompagnement de l'État est réalisé en mode projet par une équipe interministérielle dédiée, en lien avec les Ministères, Directions et organes de régulation concernés.

Pour chaque DIVD, sont nommés :

- ▶ Un référent national du Plan Urbanisme Construction Architecture.
- ▶ Un correspondant local, au sein des services déconcentrés en charge de l'aménagement.

Un accompagnement pour lever les verrous techniques, juridiques et financiers à l'innovation

Les démonstrateurs industriels seront demain la vitrine du savoir-faire français à l'international.

À ce titre l'État les accompagne pour lever les verrous à leur concrétisation par :

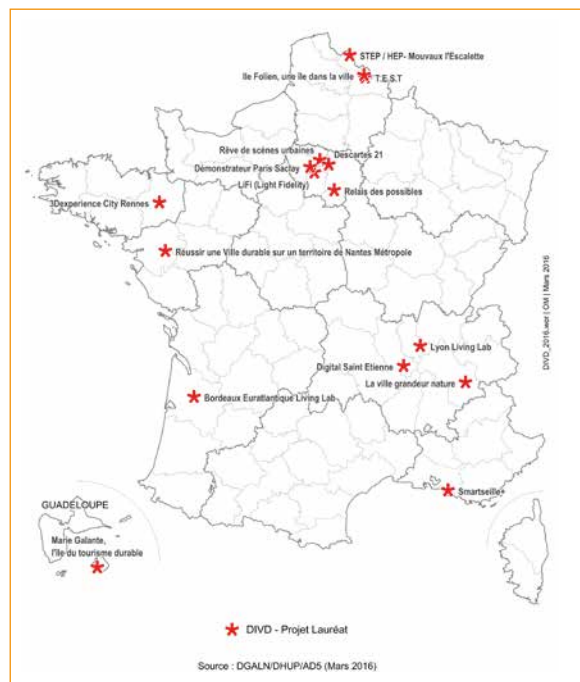
- ▶ un appui technique et juridique, et la mise en œuvre des mécanismes dérogatoires prévus aux codes ;
- ▶ un soutien financier à l'ingénierie ;
- ▶ l'animation d'un réseau d'échanges ;
- ▶ la valorisation nationale et internationale des projets.

« On ne souhaite pas déréglementer les procédures mais on se rend compte qu'en aménagement il est parfois nécessaire de lever de petits verrous. L'accompagnement de l'État [...] facilite le dialogue, et c'est à noter avec une majuscule ».

Bruno Tirmant

VNF, au club DIVD du 13 janvier 2017

⊙ Une démarche collective sur mesure



L'État à l'écoute du Club DIVD

Au travers de cette démarche, l'État et les entreprises adaptent leur fonctionnement pour garantir l'agilité nécessaire au process d'innovation.

Pour co-construire et orienter la démarche, le « club » des démonstrateurs est invité deux fois par an par l'État.

Une méthode innovante : l'exemple du « groupe verrou »

Le groupe verrou réunit les démonstrateurs industriels pour la ville durable et des experts bienveillants, afin :

- ▶ d'identifier les blocages techniques et juridiques à la réalisation des projets ;
- ▶ d'acter les engagements de l'État pour contribuer à les lever ;
- ▶ de partager les solutions et les bonnes pratiques.

Données clés

- 16 Démonstrateurs (2016)
- 112 entreprises, filiales et EPIC
- Équipe dédiée : 3 coordinateurs, 4 référents nationaux, 15 correspondants locaux, 1 AMO



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Pour plus d'informations

 demonstrateurville durable@developpement-durable.gouv.fr

 www.ecologique-solidaire.gouv.fr

 www.cohesion-territoires.gouv.fr

Un comité de partenaires

